

Le mercredi treize octobre mil huit cent quarante sept, à Sept heures du soir, en l'hôtel de ville.

Acte de Mariage de M. Courtois, Narcisse Joseph, marchand, né le vingt trois vendémiaire an neuf (quinze octobre mil huit cent), à Arras, domicilié à Falaise, fils majeur de M. Courtois, Adrien Dominique Joseph, domicilié à Arras, et de feu Boudry, Marie Anne Thérèse, d'écclé à Arras;

Et de M^{lle} Huët, Marie Catherine française Véronique, marchand, née le onze Janvier mil sept cent quatre vingt huit, à Baulon, domiciliée à Falaise, fille majeure de feu Huët, français, d'écclé à Baulon, et de feu Fleury, général, d'écclé à Caen.

Les actes préliminaires saut: 1^o le acte de naissance des époux; 2^o le acte de décès de la mère de l'époux et du père et mère de l'épouse; 3^o le cautionnement des mariages de l'époux; 4^o le publication des mariages faite et affichée en cette ville le dimanche treize et dix de ce mois, sans qu'il ait survenu d'opposition, et tout en forme, de tous les quels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre six des titres cinq de ce code civil intitulé: Du Mariage.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage, M^{lle} Huët, Marie Catherine française Véronique, autre M. Courtois, Narcisse Joseph.

En présence de M. M. Jacome, Victor, maréchal, âgé de trente neuf ans, Romilly, Jean François, Charon, âgé de soixante sept ans, Esbourg, Pierre Jean, messager de messager de cinquante neuf ans, et Laro, Victor, employé, âgé de trente ans, domiciliés à Falaise.

après quoi, moi Delange, Charles Bien-aimé, adjoind, faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé publiquement qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage et ont signé, après lecture, ~~par~~ l'époux qui a déclaré ne savoir. un notaire chargé et deux en italique approuvés.

Courtouis Narcisse
Victor Jeanne
p^r Protouy off
H. Laro

M. Laro
adj.